

« OUVRIR SON SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ »

PRÉSENTATION DE LA FORMATION POUR LES PROFESSIONNELS

Réf. : FIP35A



CRÉER SON CABINET DE SYNDIC EN TOUTE SÉCURITÉ ET CONFORMITÉ

Comprendre le métier, c'est déjà poser les bases d'une activité durable.

Grâce à une approche claire et progressive, vous découvrirez **tout ce qu'il faut savoir pour lancer un cabinet de syndic de copropriété** : cadre légal, obligations réglementaires, comptabilité des copropriétés, outils métiers... et surtout, comment structurer et sécuriser votre activité dès le départ.

CE QUE VOUS ALLEZ APPRENDRE

- **Identifier les obligations légales** pour exercer en tant que syndic professionnel,
- **Créer et structurer** juridiquement, financièrement et administrativement son cabinet,
- **Gérer la comptabilité des copropriétés** dans le respect des normes,
- **Mettre en place les bons outils numériques** (logiciels métier, extranet, devis),
- **Maîtriser les aspects techniques, juridiques et relationnels de la gestion,**
- **Construire un développement commercial performant et pérenne.**

En suivant cette formation, vous bénéficierez de :

- Un **contenu progressif et 100 % opérationnel**, même sans expérience préalable,
- Des **cas concrets**, des **QCM**, des **simulateurs** et des **modèles prêts à l'emploi**,
- Un **accompagnement pédagogique** pour sécuriser votre lancement.

Que vous soyez gestionnaire expérimenté, futur indépendant ou professionnel en reconversion, **ouvrez votre cabinet de syndic avec méthode, rigueur et ambition.**

OBJECTIFS GLOBAUX PÉDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, les apprenants seront capables de :

- Expliquer les conditions juridiques et réglementaires de création d'un syndic,
- Créer une structure conforme et adaptée à leur projet,
- Gérer efficacement la comptabilité de leur cabinet et celle des copropriétés,
- Mettre en place les outils de gestion et de communication essentiels,
- Organiser les AG et suivre les obligations techniques des immeubles,
- Développer une stratégie commerciale et de veille adaptée à un secteur en mutation.

THÉMATIQUES

- **Cadre légal et réglementaire du métier,**
- **Création, structuration et comptabilité du cabinet,**
- **Comptabilité et finances des copropriétés,**
- **Gestion technique et obligations réglementaires,**
- **Développement commercial et relation client,**
- **Veille réglementaire et gestion évolutive.**

Formation répondant aux obligations des agents immobiliers, mandataires et salariés des agences immobilières.

L'obligation de formation est 14 heures par an ou 42 heures sur 3 années consécutives.

« OUVRIR SON SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ »

PROGRAMME DE LA FORMATION

Réf. : FIP35A



FORMATION INNOVANTE 100% E-LEARNING, QUI ALLIE INTELLIGENCE ET INTERACTIVITÉ

Durée : 35 heures (100 % e-learning)

Objectif : acquérir une maîtrise opérationnelle de la création et de la gestion d'un cabinet de syndic, en intégrant les obligations juridiques, les outils comptables, la gestion technique des copropriétés, ainsi que le développement commercial et réglementaire.

Programme : 6 modules

Vous souhaitez ouvrir votre propre cabinet de syndic ?

Notre formation « **Ouvrir son syndic de copropriété** » est faite pour vous.

Grâce à une pédagogie structurée et des cas concrets, vous apprendrez à créer votre structure en conformité, à gérer la comptabilité des copropriétés, à organiser les assemblées générales, à piloter les obligations réglementaires et à bâtir une relation client de confiance... en toute sécurité.

MODULE 1 - CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE DU MÉTIER (6h)

- Loi Hoguet, loi ALUR, loi ELAN,
- Responsabilités civile et pénale du syndic,
- Carte professionnelle «S» : demande, pièces justificatives, renouvellement,
- Garantie financière : rôle, choix de l'organisme, coût,
- RCP obligatoire, délais de souscription,
- Formation continue : obligation annuelle.

> QCM d'évaluation

MODULE 2 - CRÉATION, STRUCTURATION ET COMPTABILITÉ DU CABINET (6h)

- Choix du statut juridique (SARL, SAS, EI, etc...),
- Création : Kbis, statuts, annonce légale, immatriculation,
- Choix du cabinet comptable : critères, rôle, organisation,
- TVA : régime, franchise, obligations déclaratives,
- Logiciel de comptabilité du cabinet : EBP, Sage 50, QuickBooks, Pennylane,
- Intégration avec banque, facturation, export vers expert-comptable.

> QCM d'évaluation

MODULE 3 - COMPTABILITÉ ET FINANCES DES COPROPRIÉTÉS (6h)

- Budget prévisionnel, annexes 1 et 2,
- Appels de fonds, suivi de trésorerie, gestion des impayés,
- Comptes séparés / mutualisés,
- Choix du logiciel métier copropriété : ICS, Lockimmo, Matera Pro, Aravis...
- Critères : AG numérique, extranet, compta intégrée, relation CS.

> QCM d'évaluation

MODULE 4 - GESTION TECHNIQUE ET OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES (5h)

- Carnet d'entretien numérique,
- Gestion des travaux votés,
- Conformité des bâtiments : sécurité, accessibilité, audits,
- Sinistres et assurances : procédures, déclarations, suivi.

> QCM d'évaluation

MODULE 5 - DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ET RELATION CLIENT (6h)

- Organisation des AG, convocation, quorum, PV,
- Achat de crédits de prospects,
- Élaboration d'un devis syndic clair,
- Mise en place d'un site internet + e-réputation.

> QCM d'évaluation

MODULE 6 - VEILLE RÉGLEMENTAIRE ET GESTION ÉVOLUTIVE (6h)

- Sources de veille : Légifrance, BOSS, UNIS, FNAIM,
- Mise à jour des modèles : contrat de syndic, AG, extranet,
- Intégration avec le cabinet comptable pour les mises à jour fiscales,
- Outils : alertes, tableaux de bord, calendrier annuel.

> QCM d'évaluation

COMMENCEZ DÈS AUJOURD'HUI !
Votre cabinet mérite une structure solide, des outils efficaces et une vision claire...

... pour faire de votre projet d'indépendance un véritable levier de performance, de crédibilité et de croissance durable.

CADEAU DE BIENVENUE !



Documents BONUS
à télécharger

OFFERTS
POUR TOUTE INSCRIPTION

CONNECT  -FORM
Boostez vos compétences avec l'innovation digitale



RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT
VOTRE 1^{ER} RENDEZ-VOUS SUR
CALENDLY

SCANNEZ-MOI !



06 70 74 67 80



contact@connect-e-form.fr



www.connect-e-form.fr

CONNECT E-FORM 16 Rue Saint-Antoine du T, Bureau 3 31000 Toulouse – France
SARL au capital de 100 € – Code APE : 721Z – N° TVA : FR16988093670 – RCS Toulouse X XXX XXX XXX
Déclaration d'activité enregistrée sous le N° XX XX XXXXX XX auprès du préfet de la région Occitanie.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.